

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD33

présenté par
Mme Delaunay

ARTICLE 2

RAPPORT

A l'alinéa 162 :

I. Substituer à la dernière occurrence du mot :

" et ",

le signe :

- " , " .

II. Compléter l'alinéa 162 par les mots suivants :

« et l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour continuer de peser sur le plan diplomatique, la France doit maintenir sa place au sein des institutions multilatérales, et notamment des Nations Unies. Le soutien politique et financier de la France en faveur des actions d'urgences humanitaires et de développement des Nations Unies doit être maintenu et renforcé. L'engagement de la France au sein de l'UNICEF sur la question de la malnutrition infantile est important et doit être mis en valeur.